

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, c'est la première fois que j'entends parler de cette question. Je suis sûr que le ministre du Travail se conforme parfaitement à la loi. Il est l'un des meilleurs ministres à occuper ce portefeuille, en tout cas depuis 1979, année où celui qui est aujourd'hui lieutenant-gouverneur de l'Ontario en était titulaire . . .

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Le ministre du Travail est un homme remarquable qui respecte la loi dans ses moindres dispositions. S'il ne le faisait pas, j'y verrais certainement.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

* * *

DÉFI 86

LES FONDS AFFECTÉS AU PROGRAMME DANS WINNIPEG-NORD-CENTRE

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi. Est-elle au courant de la façon dont sont dépensés les fonds affectés au programme Défi 1986? On m'informe que, dans Winnipeg-Nord-Centre, le gouvernement dépense cette année la moitié moins que l'année dernière, soit \$600,000 au lieu de \$1,200,000. La ministre est-elle au fait de cette situation déplorable et, si oui, pourquoi la tolère-t-elle?

• (1200)

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je sais comment se déroule le programme Défi 1986. Les demandes affluent de tous les coins du pays. Comme je l'ai dit l'autre jour, 58,000 demandes ont été présentées dans le cadre de ce programme. Pour cette raison, le secteur privé serait prêt à ajouter 150 millions de dollars à la somme prévue par le gouvernement fédéral, si toutes les demandes étaient approuvées. Donc, monsieur le Président, le programme fonctionne aussi bien au Manitoba que dans le reste du pays.

M. Keeper: Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire.

M. le vice-président: Le député de Papineau.

* * *

LE TERRORISME

LA PRÉSENCE PRÉSUMÉE DE TERRORISTES AU CANADA

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au vice-premier ministre à propos

Présentation de projets de loi

d'une révélation fort alarmante. Il paraîtrait que 14 terroristes internationaux, dont des membres de la bande à Baader Meinhof, se cachent au Canada. Que fait le gouvernement à propos de ces gens? Ne veut-il pas les appréhender pour les traduire en justice ou les bouter hors du Canada?

M. Crosbie: Il se cache dans votre caucus.

M. Boudria: Erik le saurait.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Précisons tout d'abord, monsieur le Président, que les nouvelles dont nous parle le député n'ont pas encore été confirmées. Deuxièmement, la Chambre est bien le dernier endroit pour discuter de cette sorte de choses, à mon avis.

M. Ouellet: Que faites-vous?

M. Keeper: Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

Des voix: Asseyez-vous donc!

AFFAIRES COURANTES

[Français]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux neuf pétitions dont les numéros sont les suivants: 331-400 à 331-406 inclusivement, et 331-411 à 331-416.

* * *

[Traduction]

LA LOI SUR LA COUR SUPRÊME

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice) demande à présenter le projet de loi C-105, tendant à modifier la Loi sur la Cour suprême et d'autres lois afférentes.

M. le vice-président: La Chambre permet-elle au ministre de présenter ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)